

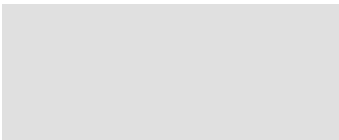
RECOMMANDE

LE COLLEGE COMMUNAL

N° Admi / 81148 C

Objet: rue du Pot d'Or 56

Annexe : 1 permis

à 

Liège, le 20 JAN. 2014

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir le permis d'urbanisme n° 81148 C qui vous a été délivré pour l'immeuble sis

rue du Pot d'Or 56

4000 LIEGE

Avant le début des travaux, il vous incombe, conformément à l'article 18 du Règlement d'urbanisme, de demander la délivrance de l'alignement et des niveaux au

SERVICE DE L'URBANISME DE LA VILLE

Quai de la Batte 10 (4ème étage)

Tél : 04.2219085 ou 04.2219086

Nous attirons votre attention sur les prescriptions suivantes :

"Le trottoir et la chaussée sont présumés en bon état : s'il n'en est pas ainsi, il appartient au propriétaire d'inviter -par écrit- le service des Travaux de la Ville de Liège, division Voirie, à dresser un constat contradictoire de la situation avant le commencement des travaux.

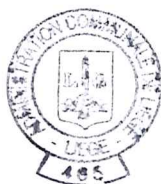
"A défaut d'avoir fait procéder à ce constat avant le commencement des travaux, toutes les dépenses faites par la Ville pour la remise en état du trottoir, de la chaussée et de tous autres ouvrages (grilles obstruées, etc.) seront facturées au propriétaire, comme prévu à l'article 35 du Règlement sur les bâtisses et logements. Il lui appartiendra, le cas échéant, de prendre toutes les garanties voulues vis-à-vis de son ou de ses entrepreneurs pour récupérer la somme qu'il devrait payer pour les réparations dont question ci-avant."

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE

Pour le Directeur général,
Le Directeur délégué f.f.,

Renaud KINET-POLEUR



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

Jean-Pierre HUPKENS

VOIR VERSO

**Département
de Police administrative
et de Sécurité publique**
Service Sécurité
et Salubrité publiques

Réf. : SSSP/13/21774
Agent traitant : Marc LACOUR
Réf. SAB : 81148 C

URBANISME
ENTRE LE
06 -12- 2013
n° 81148

Le 02 décembre 2013

PERMIS D'URBANISME

Adresse: Rue du Pot d'Or, n° 56
4000 Liège

Rendeur(s):

Architecte(s):

Tél :

Sur base des plans et renseignements fournis par l'auteur du projet, et au vu des réglementations en vigueur en matière de sécurité et de salubrité, notre service émet un avis :

FAVORABLE

ou

~~**DEFAVORABLE**~~

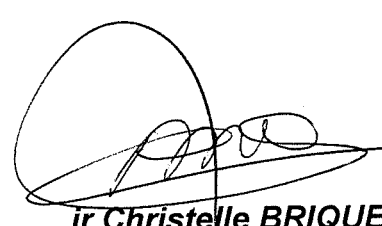
On veillera plus particulièrement au respect des conditions, règlements, lois et arrêtés royaux ci-après :

L'avis du Service Prévention de l'Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (ILLE) – contact 04.340.25.40 sera demandé. Le bâtiment devra répondre aux prescriptions qui seront imposées et l'avis favorable de leur service devra être rencontré avant occupation.

☒ FLUXIS
☒ OXYDUC
☒ OTAN

TRANSMIS à M. l'Echevin de l'Urbanisme,
Service des Autorisations de Bâtir.


Marc LACOUR
Agent Technique en Chef


Ir Christelle BRIQUET
La 1^{ère} Directrice Spécifique

4/12/13